



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Délibération

N°19-06-23-15

OBJET : Désignation de délégués titulaires dans les Commissions thématiques de Haute-Corrèze Communauté

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le DIX-NEUF JUIN, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 JUIN 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	3	0	19	0	0

PRÉSENTS : Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Fanny CHASSAGNARD, Céline CONDAMINAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Delphien LAMOTHE, Catherine LARTIGAUT, Dominique MIERMONT, Thierry MURAT, Sylvain NOEL, Danielle PRADEL, Guillaume REPEZZA, Pascal RONCERAY

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU, Lucie REYMOND-BUYCK a donné procuration à Dominique MIERMONT, Christine MAURY a donné procuration à Catherine LARTIGAUT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Nathalie BUGEAT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-7,

Considérant que, suite aux démissions de Messieurs Bernard GAERTNER, Henri ROY et Jacques SENEJOUX du Conseil Municipal, il convient de les remplacer et par conséquent de procéder à la désignation de représentants titulaires appelés à siéger au sein des commissions thématiques de Haute-Corrèze Communauté suivantes :

- **Commission RESSOURCES :** Bernard GAERTNER, **délégué titulaire** et Jacques SENEJOUX, **délégué titulaire**
- **Commission ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ :** Henri ROY, **délégué titulaire**

Après appel de candidatures, se présentent :

- **Commission RESSOURCES** (2 délégués titulaires) : Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO et Céline CONDAMINAT
- **Commission ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ** (1 délégué titulaire) : Thierry MURAT

Sont désignés **délégués titulaires** du conseil municipal appelé à siéger au sein des :

- **Commission RESSOURCES :** Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO et Céline CONDAMINAT
- **Commission ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ :** Thierry MURAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.



Madame la Maire,
Dominique MIERMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20230619-19-06-23-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

